

# TUTOPRÉV'

## ACCUEIL



## RÉPARATION AUTOMOBILE

## L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAM, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, instances représentatives du personnel, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, sites Internet... Les publications de l'INRS sont diffusées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAM et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collège représentant les employeurs et d'un collège représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par la CNAM sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

## Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

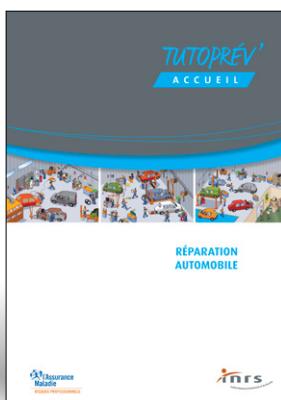
Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Au travail, les nouveaux arrivants sont plus vulnérables face aux risques professionnels et en particulier les plus jeunes. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience expliquent pourquoi ces publics sont souvent victimes d'accidents.

Il est donc indispensable que les nouveaux arrivants puissent être en capacité de repérer les dangers liés à leur situation de travail et de proposer des mesures de prévention adaptées.

«**TutoPrév' accueil Réparation automobile**» vous permet, en tant que personne chargée de l'accueil (tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant) de :



- > **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...);
- > **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

## Quelques chiffres...

- **Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.**
- **Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.**

Source CNAMETS 2012

## LES SUPPORTS PROPOSÉS

### > Pour le nouvel arrivant

#### Trois planches illustrant des situations à risque

Des salariés en situation de travail sont représentés, exposés à des dangers caractéristiques des métiers de la réparation automobile dans trois environnements distincts :

- > carrosserie-peinture,
- > réparation mécanique,
- > service rapide.



#### Une fiche d'identification des risques

Cette fiche permet au nouvel arrivant de préciser la nature des dangers repérés sur les planches et de rédiger des propositions de mesures de prévention permettant de lutter contre ces dangers.

TUTOPRÉV' ACCUEIL			
Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

#### > Pour le chargé de l'accueil des nouveaux embauchés

- Trois planches illustrant des situations à risque avec corrections et explications



- Trois tableaux recensant les mesures de prévention pour chacun des environnements de travail représentés sur les planches illustrant des situations à risque



## *Vous pouvez:*

- ❑ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
  - ☒ les télécharger au format PDF sur le site:  
[www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)

# LE MODE D'EMPLOI

## 1 Faire repérer les risques au nouvel arrivant

Vous remettez au nouvel arrivant une des planches illustrant une situation à risque (la plus proche de son activité) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander au nouveau d'observer la situation et de repérer les risques. Il peut les pointer en les entourant sur la planche illustrée.

### Consignes à donner au nouvel arrivant



“ Dans votre métier de la réparation automobile, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité et celle de vos collègues, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. //

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.

Nom et prénom du nouvel arrivant : Eric Dupont  
Nom et prénom de l'accueillant : Pascal Martin  
Entreprise : SPSV  
Date : 12/02/16  
Titre de la planche : Carrosserie-peinture

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	Le peintre va respirer des produits toxiques.	Il peut être intoxiqué.	Préparer la peinture dans un local avec aspiration.
2	Il peut tomber.	Blessures (plaies - traumatismes).	Bien ranger le matériel.

## 2 Vérifier les connaissances du nouvel arrivant

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si le nouvel arrivant a repéré les risques présents dans l'environnement de travail et proposé des mesures de prévention pertinentes.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail dans lequel le nouvel arrivant sera amené à évoluer.



*En tant que chargé de l'accueil des nouveaux vous pouvez également vous référer au « TutoPrév' pédagogie Réparation automobile » téléchargeable sur le site :*

↳ [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)  
au format PDF.

*Cet outil détaille les risques caractéristiques de la profession et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.*

## 3 Améliorer les connaissances du nouvel arrivant sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant au nouvel arrivant d'acquérir les connaissances manquantes. La prise de poste pourra ainsi être réalisée dans des meilleures conditions de sécurité.

The flipbook is divided into two main sections:

- Éléments de correction (Left page):** This section contains 15 numbered risk scenarios with corresponding prevention measures. The risks include:
  - 1. Chute de corps : Utiliser le harnais de sécurité et la ceinture de sécurité.
  - 2. Exposition à la chaleur : Porter des vêtements adaptés et boire régulièrement.
  - 3. Risque d'explosion : Ne pas fumer et éviter les sources d'ignition.
  - 4. Risque d'asphyxie : Assurer une bonne ventilation.
  - 5. Risque d'incendie : Éteindre les feux et utiliser les extincteurs correctement.
  - 6. Risque de brûlure : Utiliser des gants et prendre des précautions avec les surfaces chaudes.
  - 7. Risque de chute : Utiliser des échelles et des échafaudages correctement.
  - 8. Risque de choc électrique : Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) et éviter l'eau.
  - 9. Risque de blessure : Utiliser les outils correctement et porter des lunettes de protection.
  - 10. Risque de malaise : Boire régulièrement et faire de l'exercice.
  - 11. Risque de maladie professionnelle : Utiliser les équipements de protection individuelle et faire des pauses.
  - 12. Risque de maladie psychologique : Gérer le stress et demander de l'aide si nécessaire.
  - 13. Risque de maladie physique : Manger sainement et faire de l'exercice.
  - 14. Risque de maladie respiratoire : Utiliser les masques et éviter les polluants.
  - 15. Risque de maladie visuelle : Utiliser des lunettes de protection et faire des pauses.
- Mesures de prévention (Right page):** This section provides detailed prevention measures for each risk scenario, often involving specific equipment like respirators, gloves, or eyewear.

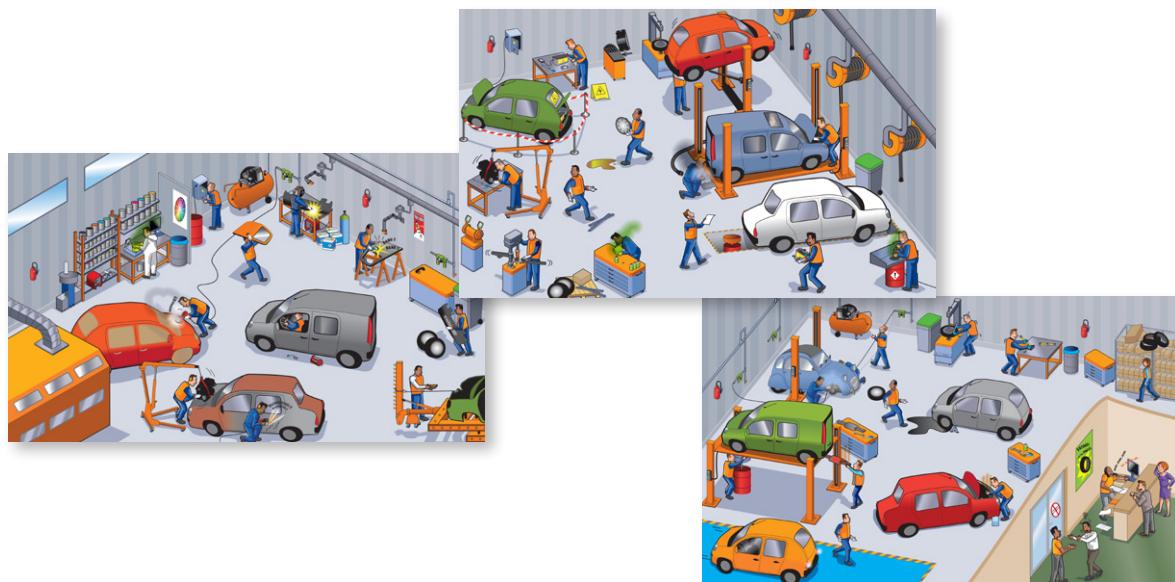
# LES PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE

Dans le secteur de la réparation automobile, les risques sont multiples. Les principaux risques rencontrés sont :

- > les risques liés aux **énergies** (électricité, énergies pneumatiques et hydrauliques, énergies potentielle et cinétique...);
- > les risques liés aux **chutes** (de hauteur ou de plain-pied);
- > les risques liés à l'utilisation des **équipements de travail et outillages**;
- > les risques liés à l'utilisation et au stockage des **produits dangereux**;
- > les risques liés à la **manipulation** et au **port de charges**...

La pression des délais, le contact avec les clients souvent pressés, la diversité des technologies rencontrées, les ambiances de travail (bruit, froid, courants d'air, luminosité pas toujours adaptée...) viennent renforcer ces risques.

La mesure de prévention la plus efficace consiste à supprimer le danger ou à l'éloigner des opérateurs. À défaut, il convient de mettre en place des mesures de protection collective pour réduire les risques. Si ces dispositions se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, des protections individuelles doivent être utilisées. Dans tous les cas, des mesures complémentaires peuvent accompagner ces actions (sensibilisation, formation, information, consignes...).



# Les documents pour les nouveaux arrivants



*Vous pouvez:*

- ❑ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- les télécharger au format PDF sur le site : [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)

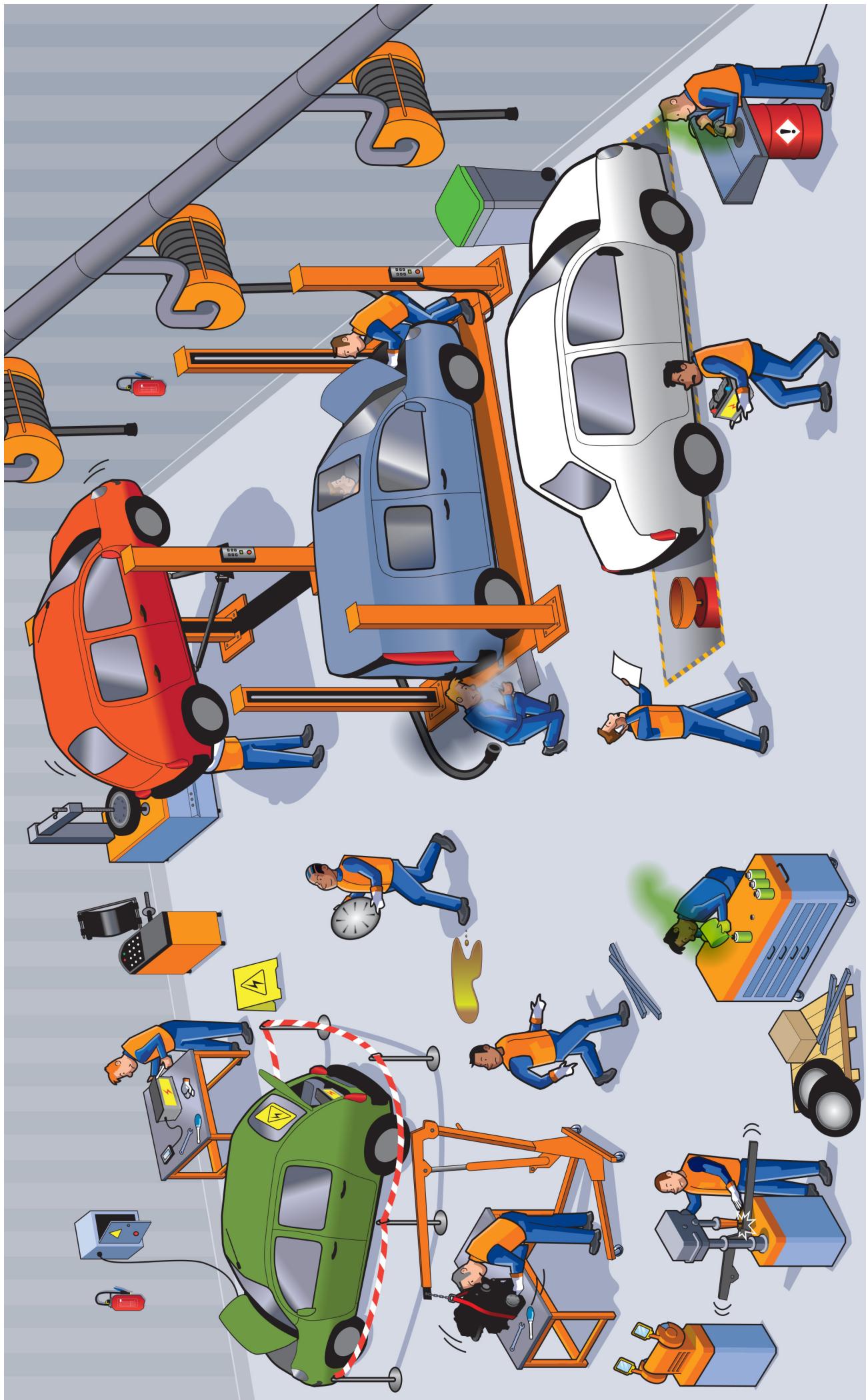
Nom:

Prénom:



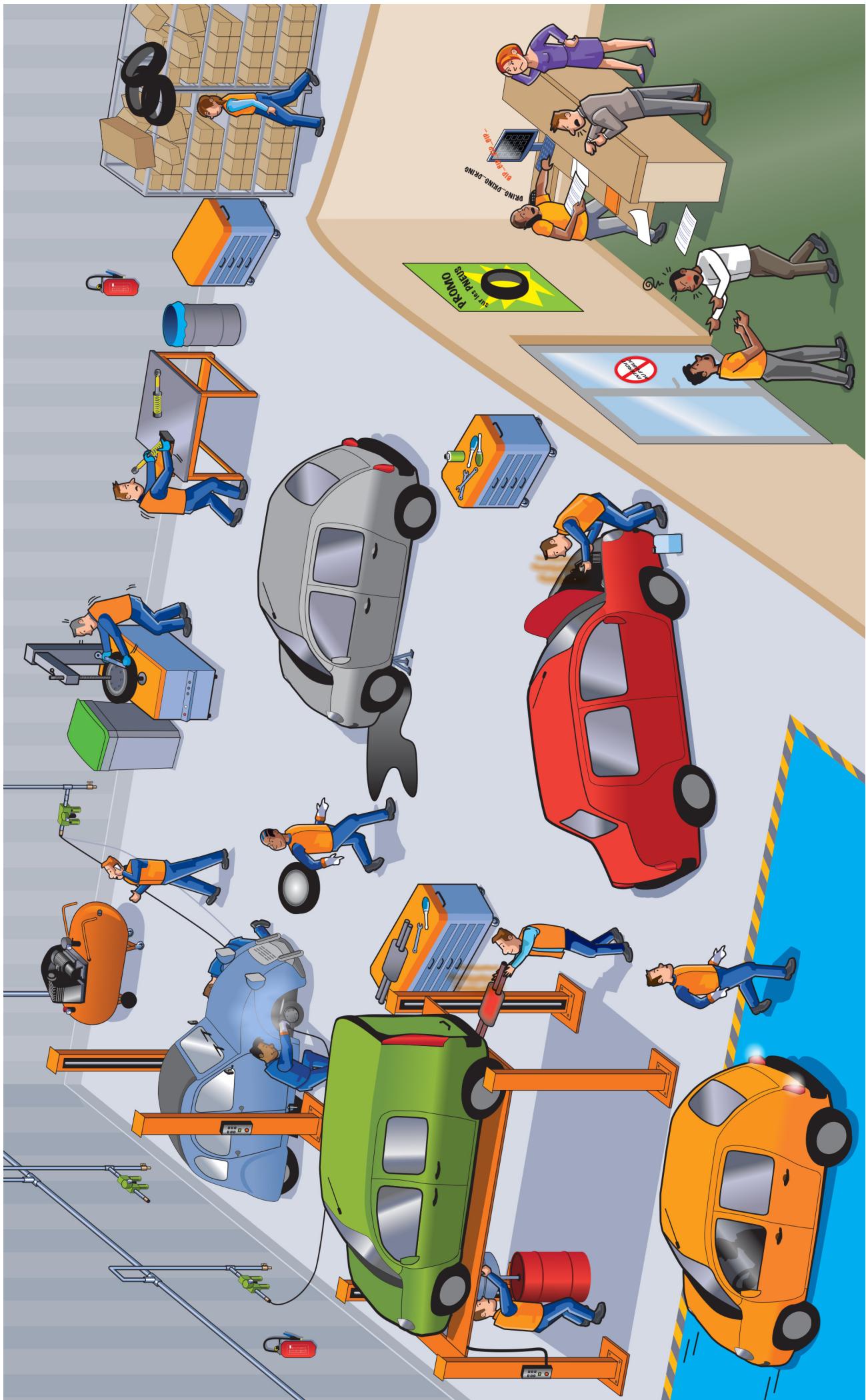
Prénom:

Nom:



Prénom:

Nom:



Nom et prénom du nouvel arrivant: . . . . .  
Nom et prénom de l'accueillant: . . . . .  
Entreprise: . . . . .  
Date: . . . . .  
Titre de la planche: . . . . .

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Nom et prénom du nouvel arrivant: . . . . .  
Nom et prénom de l'accueillant: . . . . .  
Entreprise: . . . . .  
Date: . . . . .  
Titre de la planche: . . . . .

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

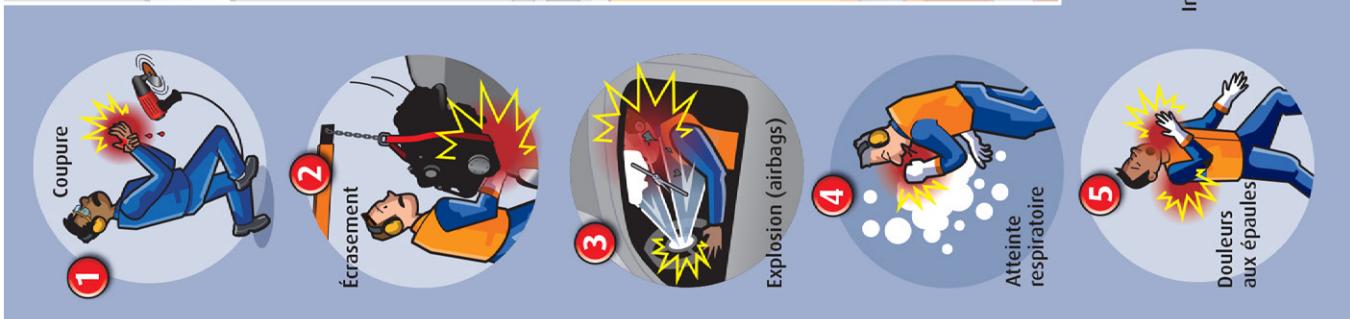
# Les documents pour la personne chargée de l'accueil

## (tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant)

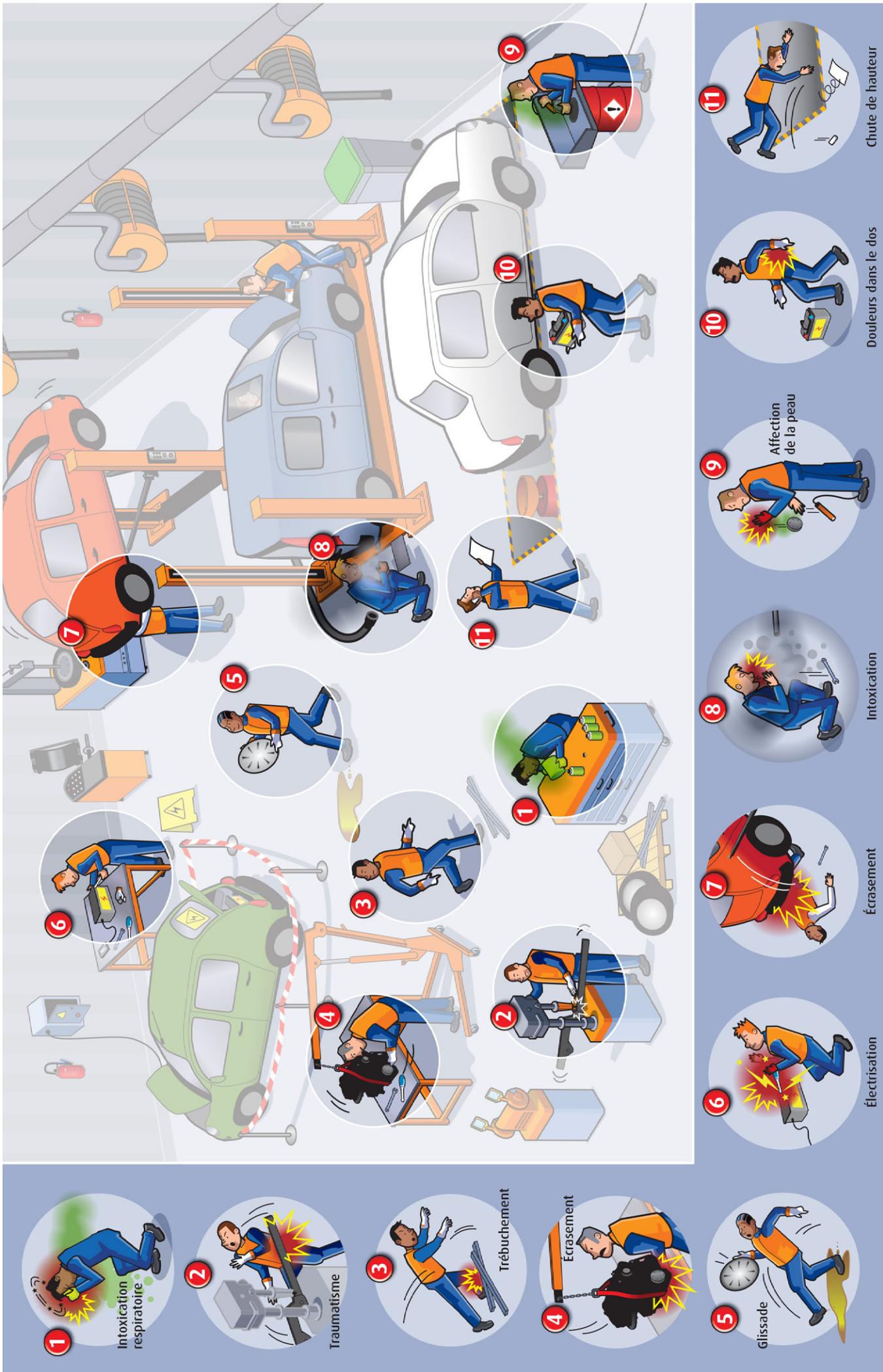


*Vous pouvez:*

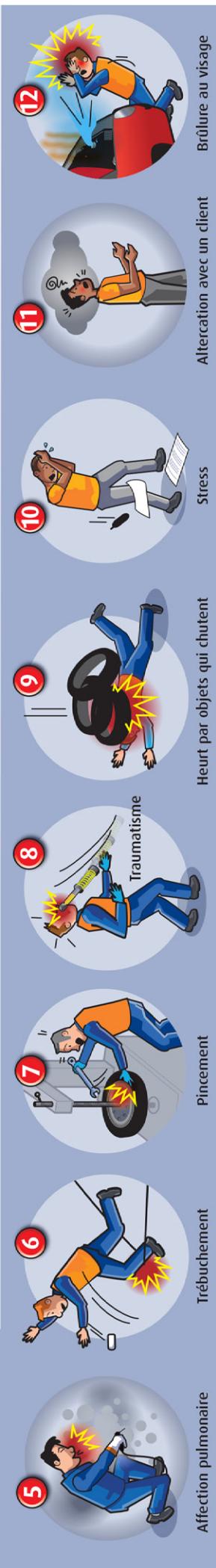
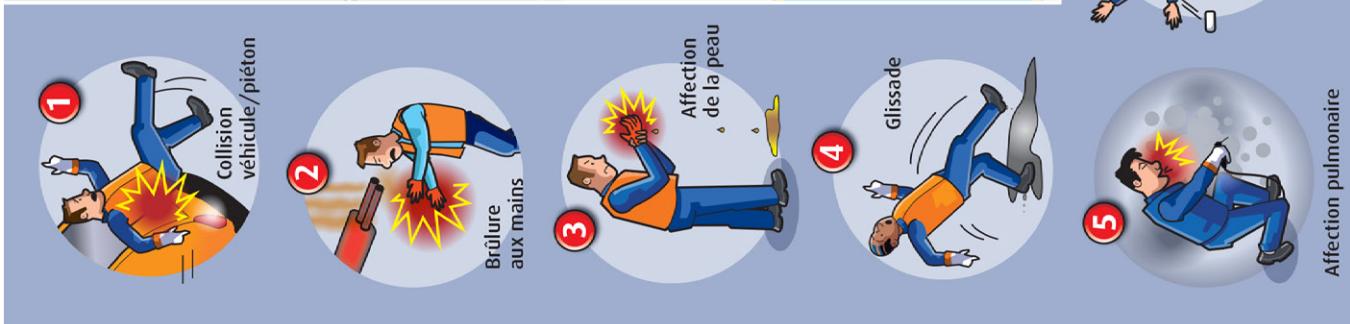
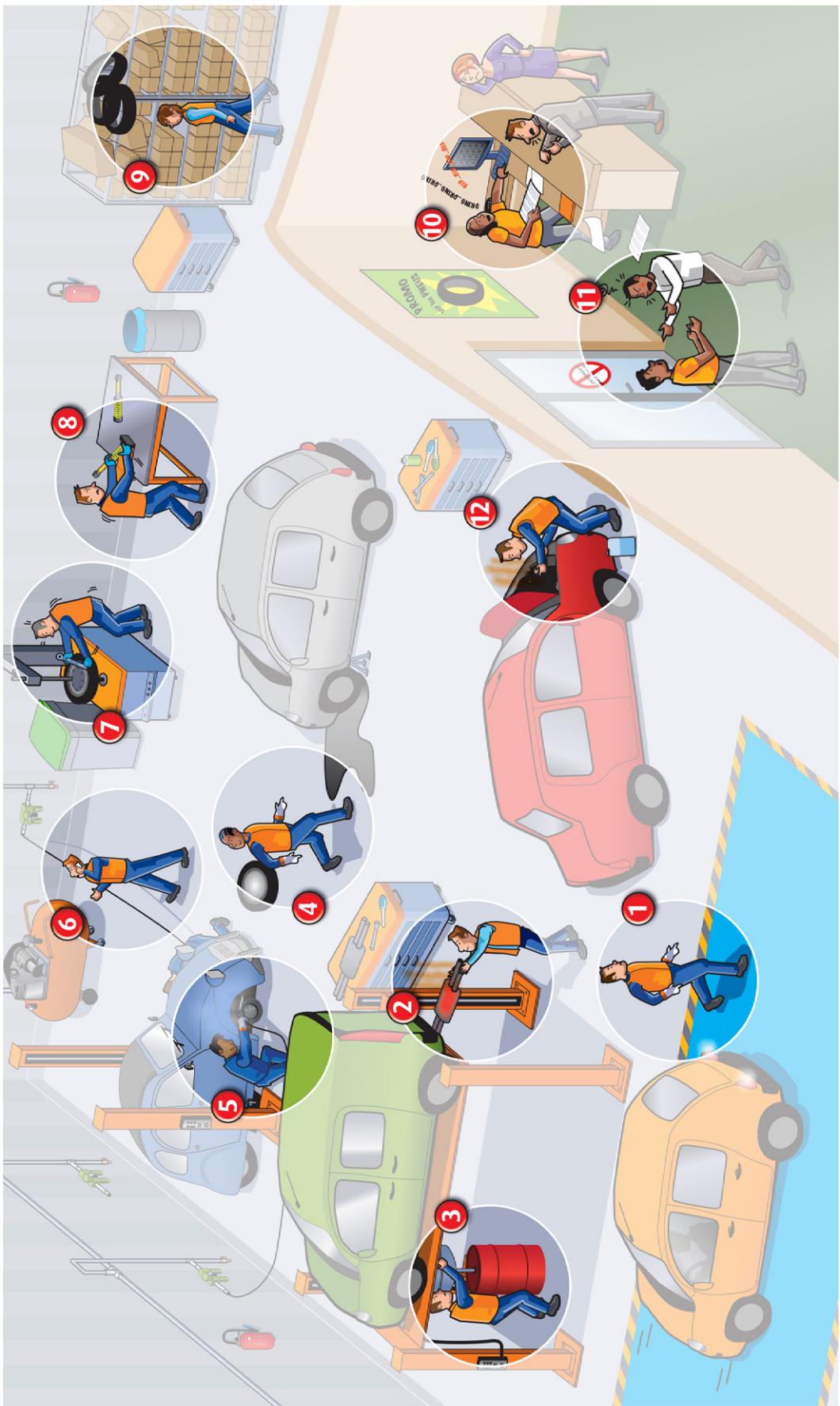
- photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- ↳ les télécharger au format PDF sur le site:  
[www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)



N°	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Measures complémentaires (formation - information - consignes)
1	Coupage	<b>Organiser</b> le travail de façon à limiter les opérations présentant des risques de coupure (échanges standard...).	<b>Utiliser</b> des outils adaptés équipés de protections intégrées (cutter à lame rétractable...).	<b>Porter</b> des équipements de protection de protection individuelle (gants, combinaison de travail, chaussures...).	<b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
2	Érastement	<b>Organiser</b> le travail de façon à limiter les risques d'écrasement (limiter les manutentions à risque...). <b>Utiliser</b> des aides à la manutention (girafes, pont élévateur...).	<b>Protéger</b> les zones de travail et de circulation des objets lourds en mouvement.	<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle (gants, chaussures...).	<b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
3	Explosion (airbags)	En cas d'intervention générant des chocs et vibration, <b>neutraliser</b> les systèmes pyrotechniques (airbags). <b>Stockez</b> les dispositifs à déclenchement d'airbags dans des armoires spéciales.	<b>Capter</b> les poussières à la source (aspiseur spécial).	<b>Porter</b> des équipements de protection adaptés pour les travaux générant des poussières (masque...).	<b>Former</b> aux procédures d'intervention sur véhicule équipés d'airbags.
4	Atteinte respiratoire	<b>Limiter</b> les travaux générant des poussières.		<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle (gants de manutention, chaussures de sécurité...).	<b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
5	Douleurs aux épaules	<b>Limiter</b> les manutentions manuelles (poids des charges transportées, distances, fréquences...). <b>Amenager</b> les postes de travail (par exemple privilégier les ponts élévateurs aux fosses) et <b>organiser</b> le travail de manière à limiter les efforts en position contrainte.		<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle (masque et gants adaptés, lunettes...).	<b>Former</b> (Prap). <b>Informier</b> . <b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
6	Intoxication	<b>Supprimer</b> les produits nocifs ou les remplacer par des produits moins nocifs. <b>Avoir</b> des installations de peinture adaptées. <b>Limiter</b> l'utilisation ou l'émission de solvants (couvrir les contenants).	<b>Capter</b> les polluants à la source. <b>Assurer</b> la bonne ventilation des locaux. <b>Confiner</b> les activités les plus exposantes (local séparé réservé à la préparation des peintures...).	<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle (gants et gants adaptés, lunettes...).	<b>Former</b> , <b>informer</b> (affiches...) , <b>veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
7	Électrisation	<b>Utiliser</b> des outils pneumatiques. <b>S'assurer</b> que les câbles, rallonges et prises sont en bon état. <b>Utiliser</b> du matériel normalisé.	<b>Fermier à clé</b> les armoires électriques. <b>Délimiter</b> les zones à risques et <b>limiter</b> leur accès aux personnes habilitées.	Le personnel habilité doit <b>porter</b> des équipements de protection (gants isolants, tapis, outils isolés...).	<b>Former</b> au risque électrique et habilier le personnel. <b>Informier</b> et <b>veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
8	Incendie	Éviter de réaliser des travaux générant des points chauds à proximité de produits inflammables. <b>Stockez</b> les produits inflammables dans un local équipé (ventilé, tempéré...).	<b>Protéger</b> les sources de chaleur au plus près de leur émission (capotage, paravent...).	<b>Porter</b> des équipements adaptés (gants, lunettes, habits en coton...).	<b>Former</b> le personnel à la lutte contre les incendies. <b>Afficher</b> des consignes pour favoriser les bonnes pratiques (manipulation de produits combustibles...).
9	Perte d'audition	<b>Utiliser</b> des techniques et des outils moins bruyants. <b>Limiter</b> la présence du personnel à proximité des travaux particulièrement bruyants.	<b>Isoler</b> phoniquement les outils et équipements bruyants à la source (capotage...) . <b>Aménager</b> les locaux de façon à limiter les propagations sonores.	<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle (casques, bouchons d'oreilles...).	<b>Sensibiliser</b> aux risques liés au bruit. <b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
10	Chute de plain-pied (trébuchement)	<b>Bien ranger</b> les zones de travail et de stockage. <b>éviter</b> les câbles qui traînent (outils sans fils, alimentation par le haut). <b>Veiller</b> au bon état des sols (plaques d'huile, trous...). <b>Suspendre</b> les alimentations en énergies et fluides et mettre en place des entraveurs. <b>Privilégier</b> l'éclairage naturel et optimiser l'éclairage artificiel. <b>Veiller</b> au bon état des véhicules/engins (fuites d'huile...).	<b>Mettre en place</b> une protection des zones à risque. <b>Délimiter</b> et <b>baliser</b> clairement les zones de stockage.	<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	<b>Sensibiliser</b> le personnel aux risques de chute de plain-pied. <b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
11	Blessure	<b>S'éloigner</b> des zones dangereuses (utiliser des télécommandes si nécessaire). <b>Utiliser</b> du matériel moins dangereux. <b>Bien étudier</b> la notice du fabriquant avant d'utiliser un équipement de travail.	<b>Mettre en place</b> des protections (grillages...).	<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle adaptés (chaussures, gants...).	<b>Former</b> le personnel à l'utilisation des équipements présentant des risques dans le cadre de leur utilisation.



N°	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Measures complémentaires (formation - information - consignes)
1	Intoxication respiratoire	<b>Mettre en place</b> des distributeurs centralisés afin de limiter les transvasements (huiles, fluides...). <b>Se procurer</b> les fiches de données de sécurité (FDS) auprès des fournisseurs.		<b>Porter</b> des EPI adaptés (gants, lunettes...).	<b>Sensibiliser</b> aux risques liés aux produits. <b>Rédiger</b> une fiche de poste indiquant les consignes et conditions d'utilisation du produit.
2	Traumatisme	<b>Utiliser</b> des équipements conformes et comportant toutes les protections nécessaires. Les <b>maintenir</b> en bon état. <b>Bien brider</b> les pièces à usiner.		<b>Porter</b> des gants adaptés.	<b>Former</b> le personnel à l'utilisation correcte des équipements.
3	Chute de plain-pied - Trébuchement	<b>Bien ranger</b> les zones de travail et de stockage. <b>éviter</b> les câbles qui traînent (outils sans fil, alimentation par le haut). <b>Veiller</b> au bon état des sols (inégalités, trous...). <b>Suspendre</b> les alimentations en énergies et fluides et mettre en place des enrouleurs.	<b>Baliser</b> les zones à risques et les zones de stockage.	<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle (chaussures antidiérapantes...).	<b>Sensibiliser</b> le personnel aux risques de chute de plain-pied. <b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
4	Érassement	<b>Ne pas réaliser</b> de tâches sur une pièce suspendue à un moyen de manutention. <b>S'assurer</b> de la qualité de l'élingage.	<b>Mettre en place</b> des protections afin de protéger les opérateurs contre l'érasrement en cas de rupture de l'élingue.	<b>Porter</b> les chaussures de sécurité et les gants adaptés.	<b>Former</b> les salariés à l'élingage. <b>Vérifier</b> l'état des élingues à chaque utilisation.
5	Chute de plain-pied - Glissade	<b>Empêcher</b> les écoulements d'huiles (récupérateurs...). <b>Suspendre</b> les alimentations en énergies et fluides pour limiter les transferts et manipulations de liquides. <b>Mettre en place</b> des revêtements de sol antidérapants. <b>Mettre en place</b> des procédures de nettoyage.	<b>Utiliser</b> des matériaux absorbants en cas de salissure (sciure...). <b>Baliser</b> les zones à risques.	<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	<b>Sensibiliser</b> le personnel aux risques de chute de plain-pied. <b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
6	Électrisation	<b>Seul le personnel habilité</b> doit être en mesure d'intervenir sur véhicule électrique ou hybride.		<b>Signaler</b> , <b>baliser</b> les zones de travail sur véhicules électriques ou hybrides.	<b>Former</b> au risque électrique et habiliter le personnel. <b>Former</b> le personnel aux interventions sur véhicules électriques ou hybrides. <b>Informér</b> et <b>veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
7	Érassement	Privilégier les travaux effectués avec des ponts élévateurs sécurisés. Limiter voire <b>supprimer</b> les travaux effectués sous des véhicules surélevés avec des crics (des travaux de préparation peuvent se faire sans être sous le véhicule). À défaut, <b>surelever</b> le véhicule avec des chandelles. <b>S'assurer</b> de la bonne fixation des véhicules sur les ponts élévateurs avant d'intervenir dessous.	<b>Installez</b> des protections afin d'éviter l'érasrement sous un véhicule surélevé.	<b>Porter</b> les équipements de protection individuelle (gants, chaussures...).	<b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
8	Intoxication		<b>Travailler</b> moteur éteint.		<b>Former</b> , <b>informer</b> . <b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
9	Affection de la peau	<b>Substituer</b> la fontaine solvantée par une fontaine sans solvant. <b>Se procurer</b> les fiches de données de sécurité (FDS) auprès des fournisseurs.			<b>Sensibiliser</b> aux risques liés aux produits. <b>Rédiger</b> une fiche de poste indiquant les consignes et conditions d'utilisation du produit.
10	Douleurs dans le dos		<b>Limiter</b> les manutentions manuelles (poids des charges transportées, distances, fréquences...). <b>Prévoir</b> des chariots de manutention.		<b>Former</b> (rap). <b>Informér</b> , <b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
11	Chute de hauteur		<b>Protéger</b> les pourtoirs des fosses par des garde-corps (rabattables), <b>Signaler</b> et <b>baliser</b> les fosses ou chutes. Les <b>remplacer</b> par des ponts élévateurs.		<b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.



N°	Risque	Measures de prévention pour réduire le risque	Measures de protection collective	Measures de protection individuelle	Measures complémentaires (formation - consignes)
1	<b>Collision véhicule/piéton</b>	Définir des zones de circulation pour les piétons et d'autres pour les véhicules.	Baliser et signaler les zones de circulation des piétons.	Porter des équipements de protection (gilet fluorescent, chaussures de sécurité...).	Former à la conduite des engins. Mettre à disposition de tous un plan de circulation. Sensibiliser au risque de collision.
2	<b>Brûlure aux mains</b>			Porter des gants adaptés.	Sensibiliser aux risques liés aux brûlures.
3	<b>Affection de la peau</b>	Mettre en place un système de récupération des huiles usagées par gravité ou aspiration.		Porter des gants adaptés.	Sensibiliser aux risques liés aux produits. Rédiger une fiche de poste indiquant les consignes et conditions d'utilisation du produit.
4	<b>Chute de plain-pied - Glissade</b>	Empêcher les écoulements d'huiles (récupérateurs...). Mettre en place des revêtements de sol antidérapants. Mettre en place des procédures de nettoyage.	Utiliser des matériaux absorbants en cas de salissure (sciure...). Baliser les zones à risques.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures antidérapantes...).	Former. Veiller au respect des consignes de sécurité.
5	<b>Affection pulmonaire</b>		Capter les poussières à la source (aspirateur spécial).		Veiller au respect des consignes de sécurité.
6	<b>Chute de plain-pied - Trébuchement</b>	Proscrie l'usage de la soufflette pour nettoyer les tambours et disques de freins (susceptibles de contenir des fibres amiantées).	Mettre en place une protection des zones à risque. Délimiter et baliser clairement les zones de stockage.	Porter des équipements de protection adaptés pour les travaux générant des poussières (masque...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
7	<b>Risque mécanique – Pincement</b>	Bien ranger les zones de travail et de stockage. Éviter les câbles qui traînent au sol. Veiller au bon état des sols (fentes d'huile, trous...). Veiller au bon état des véhicules/engins (fuites d'huile...).	Organiser les tâches de façon à limiter les travaux qui demandent des efforts trop violents ou répétés avec les membres. Utiliser des aides à la manutention ou aux travaux pénibles (leviers, sangles, poignées...). Déposer les objets à manutentionner à bonne hauteur et accessibles. Séchauffer avant le travail.	Utiliser des équipements de protection individuelle (gants de manutention...).	Formation Prop.
8	<b>Traumatisme</b> du à la manipulation d'un élément sous pression	Limiter la manipulation des éléments dangereux (comportant des ressorts sous tension...).	Mettre en place des protections afin de séparer l'opérateur des éléments dangereux.	Porter des équipements de protection individuelle (gants, chaussures, vêtements de protection...).	Sensibiliser le personnel aux risques liés à la manipulation d'éléments dangereux.
9	<b>Heurt</b> par des objets qui chutent	Éviter de stocker des pièces et des outils en hauteur.	Protéger les zones de travail et de circulation de la chute d'objets se trouvant au-dessus (filets...).	Porter des équipements de protection individuelle (casque...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
10	<b>Stress</b>				Former le personnel afin d'améliorer l'organisation du travail et de limiter les phénomènes générateurs de stress.
11	<b>Altercation</b> avec un client mécontent				Former à l'accueil du public. Informer.
12	<b>Brûlure au visage</b>				Sensibiliser le personnel aux risques liés à la manipulation des produits dangereux.
					Porter des lunettes de protection contre les projections de produits.



Pour commander les brochures et les affiches de l'INRS,  
adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cram ou CGSS.

## Services Prévention des Carsat et Cram

### Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)  
14, rue Adolphe-Seyboth  
CS 10392  
67010 Strasbourg cedex  
tél. 03 88 14 33 00  
fax 03 88 23 54 13  
[prevention.documentation@carsat-am.fr](mailto:prevention.documentation@carsat-am.fr)  
[www.carsat-alsacemoselle.fr](http://www.carsat-alsacemoselle.fr)

### (57 Moselle)

3, place du Roi-George  
BP 31062  
57036 Metz cedex 1  
tél. 03 87 66 86 22  
fax 03 87 55 98 65  
[www.carsat-alsacemoselle.fr](http://www.carsat-alsacemoselle.fr)

### (68 Haut-Rhin)

11, avenue De-Lattre-de-Tassigny  
BP 70488  
68018 Colmar cedex  
tél. 03 69 45 10 12  
fax 03 89 21 62 21  
[www.carsat-alsacemoselle.fr](http://www.carsat-alsacemoselle.fr)

### Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,  
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,  
64 Pyrénées-Atlantiques)  
80, avenue de la Jallèvre  
33053 Bordeaux cedex  
tél. 05 56 11 64 36  
[documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr](mailto:documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr)  
[www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)

### Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal,  
43 Haute-Loire,  
63 Puy-de-Dôme)  
Espace Entreprises  
Clermont République  
63036 Clermont-Ferrand cedex 9  
tél. 04 73 42 70 19  
fax 04 73 42 70 15  
[offredoc@carsat-auvergne.fr](mailto:offredoc@carsat-auvergne.fr)  
[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr)

### Carsat BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs,  
39 Jura, 58 Nièvre,  
70 Haute-Saône,  
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,  
90 Territoire de Belfort)  
46, rue Elsa-Triolet  
21044 Dijon cedex  
tél. 03 80 33 13 92  
fax 03 80 33 19 62  
[documentation.prevention@carsat-bfc.fr](mailto:documentation.prevention@carsat-bfc.fr)  
[www.carsat-bfc.fr](http://www.carsat-bfc.fr)

### Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,  
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)  
236, rue de Châteaugiron  
35030 Rennes cedex 09  
tél. 02 99 26 74 63  
fax 02 99 26 70 48  
[drp.cdi@carsat-bretagne.fr](mailto:drp.cdi@carsat-bretagne.fr)  
[www.carsat-bretagne.fr](http://www.carsat-bretagne.fr)

### Carsat CENTRE - VAL DE LOIRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,  
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)  
36, rue Xaintrailles  
CS44406  
45044 Orléans cedex 1  
tél. 02 38 79 70 21  
[prev@carsat-centre.fr](mailto:prev@carsat-centre.fr)  
[www.carsat-cvl.fr](http://www.carsat-cvl.fr)

### Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,  
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,  
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)  
37, avenue du Président-René-Coty  
87048 Limoges cedex  
tél. 05 55 45 39 04  
fax 05 55 45 71 45  
[cirp@carsat-centreouest.fr](mailto:cirp@carsat-centreouest.fr)  
[www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr)

### Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,  
78 Yvelines, 91 Essonne,  
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,  
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)  
17-19, place de l'Argonne  
75019 Paris  
tél. 01 40 05 32 64  
fax 01 40 05 38 84  
[demande.doc.inrs@cramif.cnamts.fr](mailto:demande.doc.inrs@cramif.cnamts.fr)  
[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

### Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,  
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)  
29, cours Gambetta  
34068 Montpellier cedex 2  
tél. 04 67 12 95 55  
fax 04 67 12 95 56  
[prevdoc@carsat-lr.fr](mailto:prevdoc@carsat-lr.fr)  
[www.carsat-lr.fr](http://www.carsat-lr.fr)

### Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,  
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,  
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)  
2, rue Georges-Vivent  
31065 Toulouse cedex 9  
tél. 36 79  
fax 05 62 14 88 24  
[doc.prev@carsat-mp.fr](mailto:doc.prev@carsat-mp.fr)  
[www.carsat-mp.fr](http://www.carsat-mp.fr)

### Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,  
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,  
55 Meuse, 88 Vosges)  
81 à 85, rue de Metz  
54073 Nancy cedex  
tél. 03 83 34 49 02  
fax 03 83 34 48 70  
[documentation.prevention@carsat-nordest.fr](mailto:documentation.prevention@carsat-nordest.fr)  
[www.carsat-nordest.fr](http://www.carsat-nordest.fr)

### Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,  
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)  
11, allée Vauban  
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex  
tél. 03 20 05 60 28  
fax 03 20 05 79 30  
[bedprevention@carsat-nordpicardie.fr](mailto:bedprevention@carsat-nordpicardie.fr)  
[www.carsat-nordpicardie.fr](http://www.carsat-nordpicardie.fr)

### Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,  
61 Orne, 76 Seine-Maritime)  
Avenue du Grand-Cours  
76028 Rouen cedex  
tél. 02 35 03 58 22  
fax 02 35 03 60 76  
[prevention@carsat-normandie.fr](mailto:prevention@carsat-normandie.fr)  
[www.carsat-normandie.fr](http://www.carsat-normandie.fr)

### Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,  
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)  
2, place de Bretagne  
44932 Nantes cedex 9  
tél. 02 51 72 84 08  
fax 02 51 82 31 62  
[documentation.rp@carsat-pl.fr](mailto:documentation.rp@carsat-pl.fr)  
[www.carsat-pl.fr](http://www.carsat-pl.fr)

### Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,  
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,  
74 Haute-Savoie)  
26, rue d'Aubigny  
69436 Lyon cedex 3  
tél. 04 72 91 97 92  
fax 04 72 91 98 55  
[preventionrp@carsat-ra.fr](mailto:preventionrp@carsat-ra.fr)  
[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

### Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,  
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,  
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud,  
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)  
35, rue George  
13386 Marseille cedex 20  
tél. 04 91 85 85 36  
fax 04 91 85 75 66  
[documentation.prevention@carsat-suest.fr](mailto:documentation.prevention@carsat-suest.fr)  
[www.carsat-suest.fr](http://www.carsat-suest.fr)

## Services Prévention des CGSS

### CGSS GUADELOUPE

Espace Amédée Fengarol, bâti. H  
Parc d'activités La Providence, ZAC de Dothémare  
97139 Les Abymes  
tél. 05 90 21 46 00 – fax 05 90 21 46 13  
[riskesprofessionnels@cgss-guadeloupe.fr](mailto:riskesprofessionnels@cgss-guadeloupe.fr)  
[www.cgss-guadeloupe.fr](http://www.cgss-guadeloupe.fr)

### CGSS GUYANE

Direction des risques professionnels  
CS 37015, 97307 Cayenne cedex  
tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01  
[prevention-rp@cgss-guyane.fr](mailto:prevention-rp@cgss-guyane.fr)

### CGSS LA RÉUNION

4, boulevard Doret, CS 53001  
97741 Saint-Denis cedex 9  
tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01  
[prevention@cgss.re](mailto:prevention@cgss.re)  
[www.cgss-reunion.fr](http://www.cgss-reunion.fr)

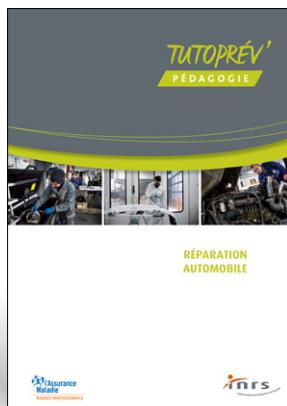
### CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes,  
97210 Le Lamentin cedex 2  
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 76 19 – fax 05 96 51 81 54  
[documentation.atmp@cgss-martinique.fr](mailto:documentation.atmp@cgss-martinique.fr)  
[www.cgss-martinique.fr](http://www.cgss-martinique.fr)

« TutoPrév' accueil Réparation automobile » fait partie d'une collection intitulée « TutoPrév' », centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection est déclinée par secteur d'activité ou par métier.

Un outil complète « TutoPrév' accueil Réparation automobile » :

« TutoPrév' pédagogie Réparation automobile » est destiné à accompagner la formation des jeunes qui préparent des baccalauréats professionnels en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). Ce document, à vocation pédagogique, comprend des rappels méthodologiques des principales notions apprises en cours, la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier, une bibliographie... Il comporte également un support d'observation présenté sous forme de questionnaires. L'objectif est de guider l'apprenant dans le repérage des dangers liés aux situations de travail et dans sa proposition de mesures de prévention des risques professionnels.



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

#### Édition INRS ED 4456

2<sup>e</sup> édition • novembre 2018 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2416-2

L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels

Avec la participation:  
> des Carsat Bretagne et Nord-Est  
> de l'académie de Rennes (Éducation nationale)  
> de l'ANFA  
> du CNPA